Emploi : TECHNICIEN ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Plage : G = 7 à 9

Mission générale

Dans le cadre des orientations et décisions des instances locales et nationales pour le développement des activités sociales, l'emploi est chargé :

- de participer à l'étude, et au développement d'actions locales
- d'alimenter le centre de ressources de l'organisme
- de mettre à disposition des instances (CA, commissions, SLV, sections d'activités...) les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation des actions décidées

Place de l'emploi dans l'organisation

Rattachement hiérarchique de l'emploi selon organigramme de la CMCAS NA.

Interlocuteurs

L'emploi est en relation avec :

- les responsables de commissions, SLV, sections d'activités... pour la mise en œuvre de leurs activités respectives
- les diverses structures partenaires (autres CE, associations...) lors d'activités communes, et les organismes sociaux
- des fournisseurs et prestataires de service

Délégations de pouvoir

L'emploi est habilité à saisir des données dans les applications spécifiques et consulter les informations contenues dans les autres applications de la CMCAS.

Contrôles

L'emploi rend régulièrement compte à son responsable hiérarchique de ses activités et le consulte en cas de difficulté particulière.

Le contrôle des activités de l'emploi s'effectue à partir de :

- la qualité de l'assistance apportée sur les dossiers traités et la pertinence des solutions proposées
- la réactivité dans la mise en œuvre de la logistique.

Champ d'intervention

L'emploi intervient dans le domaine des activités sociales, culturelles et de loisirs de proximité et manifestations publiques.

Ressources disponibles

L'emploi dispose d'une documentation constituée :

- des procédures et instructions locales
- des notes et circulaires du comité de coordination et de la CCAS
- des banques de données et d'informations diverses.
- des outils informatiques et applicatifs métiers nécessaires à l'exercice et au suivi de ses missions.

Contraintes administratives et techniques

L'emploi est exercé conformément aux procédures, notes et législation en vigueur relatives à son domaine d'activité. Il doit être attentif aux questions de sécurité.

Conditions d'exercice

L'emploi peut être amené à intervenir en dehors de ses horaires de référence et à se déplacer pour préparer ou participer à des actions ciblées.

Il travaille régulièrement en groupe de projet composé d'élus, bénévoles et agents de CMCAS.

Activités de management

Sans objet

Activités spécifiques

L'emploi :

- réalise des études en fonction des demandes et commente les résultats
- alimente et utilise le centre de ressources liées aux domaines d'activités de l'organisme (manifestations, spectacles, intervenants...) en utilisant tous les supports dont les moyens informatiques et utilise les ressources d'autres organismes (comité, CCAS, bibliothèques municipales, journal régional...)
- examine les besoins exprimés par les responsables d'activités, propose et/ou met en œuvre des actions correspondantes
- assure la gestion logistique, administrative et budgétaire des actions qui lui sont confiées

- participe à la mise en œuvre des convoyages et transits

Finalités

Par la qualité des propositions et l'aide qu'il apporte au développement des activités des SLV, Commissions, Sections…, l'emploi contribue au maintien, au développement et à l'adaptation des activités existantes, ainsi qu'à la création d'activités et de projets nouveaux, contribuant à répondre aux attentes des bénéficiaires.